

Saint Benoit détermine la manière de célébrer l'office divin et en précise tous les détails. Nos Pères avaient établi un chant grave et majestueux; bien exécuté, il est un délassément loin d'être une fatigue.

L'ordre de Cîteaux possède un bréviaire propre, calqué sur la Règle de Saint Benoit, en reproduisant pas à pas les prescriptions et les distributions. La disposition s'éloigne notablement du romain. Mais pour le Missel depuis le XVIIe siècle on a adopté l'"Ordo Missel" romain.

Pour honorer plus spécialement la Mère de Dieu, envers laquelle l'Ordre de Cîteaux a toujours professé la dévotion la plus tendre, tous les jours on récite en chœur son "Petit Office" de telle sorte que toute heure canoniale est précédée de l'heure correspondante en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie. L'office occupe environ six heures de la journée du religieux. Les Frères convers adonnés plus spécialement aux travaux extérieurs y consacrent moins de temps.

ETUDES. — Après la prière, Saint Benoit prescrit ce qu'il appelle la lecture. c'est-à-dire l'étude A cet autre devoir monastique, la Règle attache aussi une grande importance: la manière de le recommander, les précautions prises pour qu'il soit bien rempli, la durée du temps qu'elle y consacre le montre assez. On a quelquefois reproché à notre Ordre de ne pas aimer l'étude, de ne pas s'y adonner. C'est une grave erreur. La règle bénédictine, notre passé, nos Constitutions témoignent du contraire. Les manuscrits de nos Pères, leurs riches bibliothèques, leurs ouvrages, même ceux composés dans les temps de la grande ferveur, témoignent de leur goût et de leurs connaissances variées, par conséquent de l'importance que l'on donnait dans l'Ordre à la culture intellectuelle. Le religieux peut employer à l'étude environ cinq heures par jour pendant les exercices d'hiver, un peu moins durant l'été; mais les jours de fête, les dimanches et les jours de repos il a l'usage libre du temps qui n'est pas consacré aux saints offices et aux exercices réguliers. Pour les profès, surtout les prêtres, les études sont libres, mais non sans contrôle; quant aux novices et aux jeunes religieux, elles sont dirigées en vue de leur formation. Il existe dans les monastères des conférences de théologie et d'Écriture Sainte pour les prêtres et les clercs. En outre, des leçons de philosophie, de théologie dogmatique et morale sont données avec soin à tous ceux qui se préparent aux Ordres sacrés.